

Ado delinquantes, juge pour enfant prenant leur partie ?

Par **Bridget Sharpe**, le **15/09/2011** à **13:22**

Bonjour, je ne suis pas revenue depuis longtemps et j'ai cru en arrivant mettre trompée de forum [smile4]fin du HS.

Mes voisines âgées de 14 ans et demi réciproquement, des jumelles, sont des délinquantes. Je ne vois pas d'autre mot pour les qualifier, droguer, prostituée ect. Elles cassent tout chez elles, jettent des objets dangereux par la fenêtre...

Leur mère, mère célibataire a essayé de les envoyer dans un pensionnat l'an dernier dont elles ont été renvoyées. Leur collègue ne veut plus d'elles non plus. En gros elles sont déscolarisées.

N'y tenant plus, leur mère aurait demandé de l'aide à un juge pour enfant mais selon ses dires, il aurait prit leur parti des jumelles.

Est ce une chose pareille est possible ? si oui pourquoi dans telles circonstances un juge pourrait prendre une telle décision [smile17]

Merci d'avance pour votre aide.